



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions

Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.9.1991

Date de révision

Date de mise en
application

1.9.1991

1. Dénomination de la fonction

Inspecteur/inspectrice de la protection des eaux 2

Code fonction

5.06.028

2. But de la fonction

3. Description de la fonction

la fonction implique notamment :

**Cette fonction ne doit plus être utilisée
1.2.2003**

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	H	D	G	B	G	Cl. max. 14
Points	30	13	36	8	41	Total 128